

Fiche mensuelle / 31.03.2025

Variopartner SICAV - Tareno Global Water Solutions Fund I, EUR

Document de marketing pour les investisseurs institutionnels en: AT, CH, DE, FR, LU

Cas d'investissement

Le thème de l'investissement dans l'eau est basé sur des développements structurels à long terme tels que la croissance démographique, le changement climatique, l'urbanisation et l'évolution technologique. Ces mégatendances mondiales incontournables offrent aux entreprises positionnées le long de la chaîne de valeur de l'eau des possibilités accrues de réaliser une croissance supérieure au PIB mondial.

Objectif d'investissement

Ce sous-fonds a pour objectif des investissements durables, ce qui consiste à investir dans des entreprises du secteur de l'eau dans le monde entier, qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) déterminés par le gestionnaire d'investissement qui recherche une croissance du capital. Le sous-fonds est classé dans la catégorie Article 9 SFDR.

Durabilité

Le fonds thématique adopte une approche holistique de la durabilité. Les entreprises qui ne répondent pas aux critères minimums sont directement exclues à l'aide d'un filtre de durabilité. Les scores ESG calculés dans le modèle d'évaluation spécialement développé sont directement intégrés dans le processus d'investissement. L'exercice régulier des droits de vote et un engagement actif complètent la stratégie.



Gestion de portefeuille	Tareno AG, Basel
Domicile, forme juridique du fonds, SFDR	Luxembourg, UCITS, Art. 9
Devise du fonds / catégorie de part	EUR / EUR
Date de lancement du fonds / catégorie de part	10.09.2007 / 06.09.2019
Taille du fonds	EUR 193.48 Mio
Valeur nette d'inventaire (NAV) / action	EUR 275.46
ISIN / WKN / VALOR	LU2001709976 / A2PP7G / 48100015
Commission de gestion	0.825%
Frais courants (incl. comm. gest.) au 31.12.2024	1.11%
Frais d'entrée / conversion / sortie, max. ¹⁾	3.00% / 1.50% / 0.00%
Politique de distribution	capitalisation

¹⁾ Consulter le distributeur de fonds pour les frais actuels, si applicables.

Aucun indice de référence n'est fourni car l'objectif du fonds n'est pas lié à des indices.

Caractéristiques du portefeuille

Volatilité, annualisée ²⁾	16.15%
Ratio de Sharpe ²⁾	0.22

²⁾ calculé sur 3 ans

Performance historique (rendement net %)

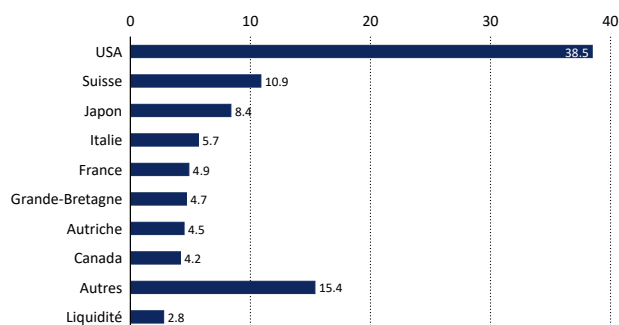
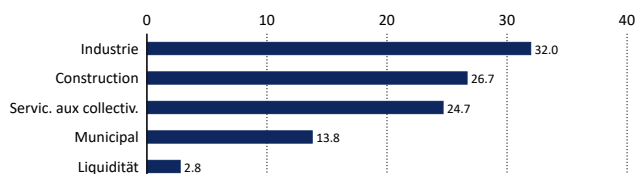


Fonds	dep. déb.		2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	3 ans p.a.	5 ans p.a.	depuis lanc.
	1 m	an.													
Fonds	-3.7	-3.4	17.3	13.5	-20.0	33.0	11.8	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	6.2	13.4	58.8

La performance historique enregistrée ne constitue pas un indicateur des résultats actuels ou futurs. Les données de performance omettent les commissions d'entrée / sortie et les frais prélevés, et incluent les distributions brutes réinvesties. Le rendement du compartiment peut augmenter ou chuter, suite à des fluctuations monétaires, entre autres.

Positions principales

	(%)
Veolia Environnement	4.9
Fischer (Georg)-Reg	3.7
Acea Spa	3.6
Smith (A.O.) Corp	3.5
Pentair Plc	3.3
American Water Works Co Inc	3.1
Gea Group Ag	3.1
Geberit Ag-Reg	3.0
Andritz Ag	2.9
Veralto Corp	2.5
Total	33.6

Répartition géographique (%)**Répartition sectorielle (%)****Sustentabilidad-KPIs**

Data as of 31.12.2024
Sources: Tareno AG, ESG Book
Benchmark: Customized ESG Screened Global Water Index

Risques

- La participation au potentiel des titres individuels est limitée.
- Les placements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations des taux de change.
- Le succès de l'analyse des titres individuels et de leur gestion active ne peut être garanti.
- Il n'existe aucune garantie que l'investisseur récupère le capital investi.
- Les dérivés comportent des risques d'illiquidité, de volatilité ainsi que des fluctuations du levier et du crédit.
- Les prix des investissements peuvent varier suite à l'évolution des marchés, du secteur ou des émetteurs.
- L'univers de placement peut inclure des investissements dans des pays dont les bourses ne sont pas encore considérées comme des bourses organisées.
- Les investissements du compartiment peuvent être soumis à des risques de durabilité. Les risques de durabilité auxquels le compartiment peut être soumis sont susceptibles d'avoir un impact limité sur la valeur de ses investissements sur le moyen à long terme dans la mesure où l'approche ESG du compartiment joue un effet d'atténuation.
- La performance du compartiment peut être affectée positivement ou négativement par sa stratégie en matière de durabilité.
- Il existe un risque qu'un titre ou un émetteur ne puisse être évalué correctement en raison de données incorrectes ou incomplètes émanant de fournisseurs tiers de données de recherche ESG.
- Des informations sur la manière dont les objectifs d'investissement durable sont atteints et dont les risques de durabilité sont gérés au sein de ce compartiment sont disponibles sur le site [Tareno-globalwatersolutionsfund.ch/en/sustainability-model/](https://www.tareno-globalwatersolutionsfund.ch/en/sustainability-model/).

Glossaire

Catégorie de part désigne un ensemble d'actions d'un fonds auxquels s'appliquent des types de clients, des politiques de distribution, des structures de frais, des devises, des montants minimums d'investissement et d'autres caractéristiques distinct(e)s. Les particularités de chaque catégorie de part sont décrites dans le prospectus du fonds. **Commission de gestion** désigne une commission qui englobe les coûts facturés à un fonds au titre des services de gestion de portefeuille et, le cas échéant, des services de distribution. **ESG** Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont un ensemble de mesures ou de notations qui sont utilisées pour sélectionner les investissements potentiels en fonction des problèmes qui pourraient affecter la performance financière et/ou avoir un impact important sur l'environnement et la société. Les critères ESG mentionnés dans ce document sont fournis à titre informatif et ne font pas nécessairement partie du processus d'investissement du fonds. **Forward**, ou contrat à terme, désigne un accord entre deux parties pour l'achat ou la vente d'un actif à un prix prédéterminé à une date ultérieure, souvent utilisé à des fins de couverture ou de spéculation ou pour la négociation de matières premières, auquel cas il peut être modulé en fonction d'un montant, d'une date de livraison ou d'un type de matière première (produits alimentaires, métaux, pétrole ou gaz naturel). **Frais courants** désigne la somme des coûts de gestion d'un fonds sur une base continue, tels que les frais de gestion et divers coûts juridiques et d'exploitation. Ils sont calculés de manière rétrospective sur une période de 12 mois sous la forme d'un pourcentage des actifs du fonds. Si les données disponibles sont insuffisantes, par exemple pour les fonds lancés récemment, les frais courants peuvent être estimés à partir de données de fonds aux caractéristiques comparables. **Future**, ou contrat à terme standardisé, désigne un accord juridique pour l'achat ou la vente d'une matière première, d'une devise ou d'un titre en particulier à un prix et une date future prédéterminés. Il s'agit de contrats standardisés sur les plans de la qualité et de la quantité, ce qui facilite leur négociation sur une bourse de contrats à terme standardisés. **Instrument dérivé** désigne un titre financier dont le prix est déterminé en fonction d'un indice de référence ou d'un actif sous-jacent, tel que des actions, obligations, matières premières, devises, taux d'intérêt ou indices de marché. Les contrats à terme, les options et les credit default swaps en sont des exemples. **ISIN** désigne le numéro international d'identification des titres (International Securities Identification Number), un code unique qui identifie une émission de titre spécifique. Il est attribué par l'agence de numérotation nationale (national numbering agency, NNA) propre à chaque pays. **Option** désigne un instrument financier dérivé dont le prix dépend de la valeur de titres sous-jacents, comme les actions. Les options de vente/d'achat confèrent aux acheteurs le droit (mais non l'obligation) d'acheter/de vendre un actif sous-jacent à un prix et à une date convenus. **Politique de distribution** d'un fonds définit la distribution de dividendes de ses classes d'actions aux investisseurs. Les classes d'actions de capitalisation réinvestissent les revenus issus des participations du fonds dans le fonds et ne réalisent pas de distributions aux détenteurs d'actions. Les actions de distribution réalisent généralement de façon périodique des paiements en liquidités aux détenteurs d'actions. **Ratio de Sharpe** mesure le rendement excédentaire par unité de risque. Le ratio est le rendement moyen supplémentaire obtenu par rapport au taux sans risque par unité de volatilité. Un portefeuille avec un ratio de Sharpe plus élevé est considéré comme supérieur à ses concurrents. **Valeur nette d'inventaire (NAV) / action**, ou valeur liquidative, connue également comme le cours de l'action d'un fonds, représente la valeur par action du fonds. Elle est calculée en divisant les actifs du fonds moins ses passifs par le nombre d'actions en circulation. Pour la plupart des fonds, elle est calculée et publiée chaque jour. **VALOR** désigne un numéro d'identification émis par SIX Financial Information et attribué aux instruments financiers en Suisse. **Volatilité** mesure la fluctuation de la performance d'un fonds sur une certaine période. Elle est le plus souvent exprimée par le biais de l'écart-type annualisé. Plus la volatilité est élevée, plus un fonds tend à être risqué. **WKN** (ou Wertpapierkennnummer) désigne un code d'identification des titres enregistrés en Allemagne et émis par l'Institut d'émission et d'administration des titres du pays.

Remarques importantes

Le présent document ne constitue pas une offre, une incitation ou une recommandation d'achat ou de vente de parts du fonds Vontobel/des actions du fonds ou de tout autre instrument d'investissement en vue d'effectuer toute transaction ou de conclure tout acte juridique de quelque nature que ce soit, mais sert uniquement à des fins d'information. Les souscriptions aux parts de ce fonds de placement ne devraient être effectuées que sur la base du prospectus de vente («prospectus de vente»), des documents d'informations clés (DIC), de ses statuts corporatifs et du dernier rapport annuel et semestriel du fonds, ainsi que sur l'avis d'un spécialiste indépendant en finances, droit, comptabilité et impôts. Ce document s'adresse uniquement

à des «contreparties éligibles» ou à des «clients professionnels» tels que définis dans la directive 2014/65/CE (Directive concernant les marchés d'instruments financiers, «MiFID») ou par des réglementations similaires dans d'autres juridictions, ou à des clients professionnels tels que définis dans la loi fédérale suisse sur les placements collectifs de capitaux (LPCC).

La performance passée ne constitue pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future. Les chiffres de performance ne tiennent pas compte des commissions ou des frais prélevés lors de l'émission ou du rachat des actions du fonds, le cas échéant. Le rendement du fonds peut baisser ou augmenter en raison des fluctuations des taux de change entre les devises. La valeur de l'argent investi dans le fonds peut augmenter ou diminuer et rien ne garantit que le capital que vous avez investi pourra être remboursé en totalité ou partiellement.

Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès des points de vente agréés et au siège du fonds: 49 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 **Luxembourg**. Vous trouverez de plus amples informations sur le fonds dans les derniers prospectus, les rapports annuels et semestriels ainsi que les documents d'Informations clés (DIC). Vous pouvez aussi télécharger ces documents sur le site Internet à l'adresse www.tarenoglobalwatersolutionsfund.ch Sauf autorisation émanant des lois de droits d'auteur, aucune de ces informations ne pourra être reproduite, adaptée, téléchargée pour une tierce partie, reliée, mise en exergue, publiée, distribuée ou transmise sous quelque forme que ce soit par quelque processus que ce soit sans le consentement écrit spécifique de Vontobel. Dans toute la mesure permise par la législation applicable, Vontobel décline toute responsabilité résultant de toute perte ou de tout dommage que vous encourez occasionné(e) par l'utilisation ou l'accès aux présentes informations, ou de son incapacité à fournir les présentes informations. Notre responsabilité pour négligence, violation contractuelle ou contravention à la loi résultant de notre incapacité à fournir les présentes informations dans leur intégralité ou en partie, ou pour tout problème posé par ces informations, qui ne peut être licitement exclu, se limite à la retransmission des présentes informations en intégralité ou en partie ou au paiement pour assurer cette retransmission, à notre gré et dans la mesure autorisée par la loi en vigueur.

Le Fonds, la Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement ne formulent aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant à l'équité, la justesse, l'exactitude, le caractère raisonnable ou complet d'une évaluation de la recherche ESG et la bonne exécution de la stratégie ESG.

Sauf autorisation émanant des lois de droits d'auteur, aucune de ces informations ne pourra être reproduite, adaptée, téléchargée pour une tierce partie, reliée, mise en exergue, publiée, distribuée ou transmise sous quelque forme que ce soit par quelque processus que ce soit sans le consentement écrit spécifique de Vontobel. Dans toute la mesure permise par la législation applicable, Vontobel décline toute responsabilité résultant de toute perte ou de tout dommage que vous encourez occasionné(e) par l'utilisation ou l'accès aux présentes informations, ou de son incapacité à fournir les présentes informations. Notre responsabilité pour négligence, violation contractuelle ou contravention à la loi résultant de notre incapacité à fournir les présentes informations dans leur intégralité ou en partie, ou pour tout problème posé par ces informations, qui ne peut être licitement exclu, se limite à la retransmission des présentes informations en intégralité ou en partie ou au paiement pour assurer cette retransmission, à notre gré et dans la mesure autorisée par la loi en vigueur. Aucun exemplaire du présent document ni aucune copie de celui-ci ne peuvent être distribués dans toute juridiction où sa distribution est limitée par la loi. Les personnes recevant le présent document doivent être conscientes de ces restrictions et les accepter. Ce document en particulier ne doit être ni distribué ni remis à des personnes américaines ni être distribué aux Etats-Unis.